Recruter un apprenti ingénieur en alimentation *

Une formation alternée qui conjugue activité professionnelle en entreprise et enseignement à l'Institut Agro Rennes-Angers

RECRUTER UN INGENIEUR APPRENTI, C'EST FORMER VOS FUTURS CADRES, POUR...

- Bénéficier d'une force de travail qualifiée supplémentaire,
- Transmettre ses compétences à un futur collaborateur,
- Améliorer la compétitivité de votre entreprise grâce à la force d'innovation et les compétences nouvelles d'un jeune collaborateur,
- Former et ainsi faciliter le recrutement d'un ingénieur qui sera directement opérationnel scientifiquement, techniquement, commercialement et socialement à la fin de son apprentissage, imprégné de la culture de votre entreprise.

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

« Personne directement responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise » il est majeure, titulaire d'un diplôme d'ingénieur et exerce une activité professionnelle en relation avec le diplôme depuis 1 an minimum, OU il bénéficie de 2 années d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme préparé par l'apprenti (chef d'entreprise, ...).

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- Exonération d'une partie des charges sociales,
- Non-prise en compte des apprentis dans les effectifs.

LA RÉMUNÉRATION

L'apprenti est rémunéré pour le travail effectué au cours du contrat (qu'il soit en entreprise ou en centre de formation). Ce salaire varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Ancienneté dans le contrat	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	Pourcentage du SMIC	Coût annuel *	Pourcentage du SMIC	Coût annuel *	Pourcentage du SMIC	Coût annuel *
1re année	43 %	9 297	53 %	11 459	100 %	21 621,6
2e année	51 %	11 027	61 %	13 189		
3e année	67 %	14 486	78 %	16 865		

* Diplôme d'ingénieur agroalimentaire

** Coût moyen annuel d'un apprenti ingénieur (hors aides et indemnités), en euros sur la base du SMIC brut annuel 01/01/2025 de 21 621,6 €.
Ce coût peut varier en fonction des conventions collectives.

Accueillir un apprenti ingénieur en alimentation *

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Contrat à durée déterminée, de 3 ans, dont une période d'essai de 45 jours en entreprise. Durant ces 3 années, l'apprenti passe en moyenne 96 semaines en entreprise (dont les congés payés) et 60 semaines dans le centre de formation.
À compter du 1er juillet 2025, la **participation forfaitaire** de l'employeur est de **750 € par contrat**.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Un tuteur pédagogique suit l'apprenti tout au long de sa formation en alternance. Il peut venir en appui du maître d'apprentissage dans l'évaluation de l'apprenti en entreprise, la définition des missions…

UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Une mobilité obligatoire de l'apprenti à l'international de 12 semaines, sur les périodes en entreprise.

DES INGÉNIEURS AVEC UNE DOUBLE COMPÉTENCE

Spécialiste de haut niveau au cœur des grands enjeux alimentaires, l'ingénieur en alimentation de l'Institut Agro Rennes-Angers est doté d'une double compétence scientifique et économique avérée lui permettant, dès sa sortie de l'école et tout au long de sa vie professionnelle, de :

- manager des équipes, des projets et des budgets,
- s'adapter à la complexité des produits, des procédés et des organisations,
- optimiser, entreprendre, innover, en contexte multiculturel et concurrentiel.

DES MISSIONS POUR NOS APPRENTIS INGÉNIEURS

- **Produit et formulation**
  Étude R&D, analyse sensorielle
- **Procédés**
  Analyse, maîtrise, amélioration d'un poste de travail ou d'un procédé
- **Organisation et méthodes**
  Mise en place de méthodes d'amélioration continue
- **Marketing et ventes**
  Études de marché
- **Statistique appliquée**
  Études et profils sensoriels

Pour plus de renseignements :

r.apprentissage@agrocampus-ouest.fr

OUEST IFRIA
LA FORMATION DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

© L'Institut Agro Rennes-Angers · Direction de la communication · Juin 2025